
Quand Napoléon Bonaparte tourmente le Bardo

DR. BEN HASSINE HAFEDH

UNIVERSITÉ DE SOUSSE, TUNISIE, MAITRE-ASSISTANT, HABILITÉ EN HISTOIRE MODERNE, FACULTÉ DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES (DÉPARTEMENT D'HISTOIRE) HASSINEHAFEDH2000@YAHOO.FR

Abstract: *To understand the position of Tunis on the Euro-Mediterranean scene during the Napoleonic Wars and the Egyptian Expedition, it is important to analyze the positioning of Bey Hamouda in relation to the international situation. How would he act in the turmoil of Napoleon's conquests? The French Diplomacy in Tunis, touched by this crisis, sought to remedy the evil but in vain. The French "Nation" of this city and the diplomatic corps saw the disastrous consequences of a failure for the political and commercial interests in this Regency. The dexterity of the French diplomat with the Bey was exercised without respite to face the enemies of France, the English and the Russian. In this context, it is noteworthy to grasp how the Bey of Tunis tried to stand out from his neighbors and even from the Sublime Gate.*

Key words: *Napoleon Bonaparte, Egypt expedition, diplomacy, Hammouda Bey, Tunis, Hostility, Ottoman*

Résumé: *Pour comprendre la place de Tunis sur la scène euro-méditerranéenne lors des guerres napoléoniennes et l'Expédition d'Égypte, il est important d'analyser le positionnement du Bey Hamouda par rapport à la situation internationale. Comment allait-il agir dans les tourmentes des conquêtes de Napoléon ? La diplomatie française à Tunis touchait par cette crise, cherchait à remédier le mal mais en vain. La « Nation » française de cette ville et le corps diplomatique apercevait les suites funestes d'un échec pour les intérêts politiques et commerciaux dans cette Régence. La dextérité du diplomate français auprès du Bey était exercée sans répit pour faire face aux ennemis de la France, anglais et russe. Il est important de saisir dans ce contexte comment le Bey de Tunis tentait de se démarquer de ses voisins et même de la Sublime Porte.*

INTRODUCTION

La guerre de Sept Ans¹, entraîna un conflit majeur entre les puissances de l'Europe moderne (Autriche, Espagne, France, Grande-Bretagne, Prusse, Russie...) et retraça les limites géopolitiques de l'Europe si ce n'est du monde. C'est dans un climat tendu qu'il fut signé, le 10 février 1763, le traité de Paris², il met fin à cette guerre. Ce sera peut-être l'un des facteurs les plus sérieux, si ce n'est le plus important, dans un processus pour partager le monde entre la France et la Grande-Bretagne. La couronne anglaise bien qu'elle est affaiblie par la guerre d'Indépendance américaine, paraît victorieuse et dominait les océans et les mers jusqu'à la fin du XIX^{ème} siècle. La France cette puissance coloniale, n'est pas aussi chanceuse que sa rivale ; elle est au bord de la faillite, perd des territoires en Amérique.

Il n'est pas étonnant donc qu'elles lorgnent déjà vers la Méditerranée et le Levant, où se concentrent les duels de prépondérances territoriales et de concurrences économiques. Lorsqu'un événement fortuit survient : la Révolution française, les perturbations qui en découlent étaient importantes, la crainte hante les souverains de l'Europe. Ils furent tourmentés par cette révolte, en particulier l'Autriche et l'Angleterre, qui étaient alliées jusqu'en 1796. Un tel événement avait bouleversé totalement la carte européenne sur le plan politique et même idéologique.

Les guerres napoléoniennes qui se sont éclatées après la Révolution française ont eu des effets sur toute l'Europe et la Méditerranée. Alors que l'Europe a ressenti les effets directs de la guerre à

¹ La Guerre de Sept Ans, 1756 à 1763, cf. Jonathan R. Dull, *La Guerre de Sept Ans : Histoire navale, politique et diplomatique*, Rennes, Les Perséides, 2009.

² Philippe Joutard, *Vers un nouveau monde atlantique : Les traités de Paris, 1763-1783*, Presses universitaires de Rennes, 2018.

partir de 1796, les pays méditerranéens comme Tunis, Alger, Tripoli et l'Égypte ont subi, presque immédiatement, l'onde de choc de ses conflits³.

Les pays, suzerains du sultan ottoman, sont directement touchés par les bouleversements de la carte européenne. Ils subissent de plein fouet le préjudice de l'expansionnisme napoléonien, comme ils doivent faire face à d'autres enjeux liés à la guerre.

À la même période, l'Empire ottoman, a une place considérable en Europe et en Méditerranée. À la tête de ce pouvoir, le Sultan Selim III⁴, est monté sur le trône juste trois mois avant la Révolution française. Il fut le premier sultan à établir un ambassadeur, Morali Seyyid Ali Efendi⁵, en France.

La France est la plus vieille amie des Ottomans ; les deux pouvoirs n'ont jamais été en guerre face-à-face. Ces deux réalités fondent cette amitié franco-ottomane qui a été scellée par des Capitulations, après la défaite de François I^{er} à Pavie et lors de sa captivité par Charles Quint.

Une entente était traduite par les actes accomplis et les circonspections engagées sur le plan politique et diplomatique. Une diplomatie qui traduit la volonté d'entretenir l'entente entre les deux pouvoirs et qui était rarement interrompu malgré les soubresauts de l'histoire ; et les inéluctables différends qui pouvaient naître entre les interlocuteurs. Une entente était traduite, même, dans les rapports entre la France et les provinces de l'Empire, le cas de Tunis est le plus éloquent.

Cette entente était exprimée dans une lettre⁶ de Hamouda Bey⁷ à Napoléon⁸ (6 octobre 1797), il le complimentait de sa libération aux huit Musulmans qui étaient sur une prise, d'un bâtiment de la Régence, sur les côtes de Livourne⁹. Également il lui était reconnaissant au soutien qu'il avait obtenu de l'agent de la République française en résidence à Livourne. Pour Hamouda, l'intervention du général était une preuve de l'entente et de l'amitié comme elle était une ouverture diplomatique. Cette gratitude à Napoléon s'inscrivait, aussi, dans le nouvel état d'esprit qui animait Hamouda. En effet, il était face à une nouvelle situation internationale trouble, que nous allons décortiquer, pour percevoir la place de Tunis sur l'échiquier du conflit franco-ottoman à la fin du XVIII^e siècle. Il est important d'entrevoir la déchirure de Hamouda un Bey éclairé entre son amitié à la France et son appartenance à l'Empire du Grand seigneur. Comment allait-il agir dans les tourmentes des conquêtes de Napoléon ?

À partir de 1792, la France est en traine à accomplir des conquêtes en Europe : Belgique, Hollande, etc. Le projet de l'expansion française en Italie est sur la table d'un jeune général nommé Napoléon Bonaparte. En effet, en 1796, l'Angleterre et l'Autriche sont en guerre contre la France quand Bonaparte est désigné à la tête de l'armée d'Italie (1796-1797) pour aller attaquer les Autrichiens qu'il bat à Lodi, Arcole et Rivoli.

En effet, Napoléon ne recule devant rien, pour accomplir ses projets en Italie, il finit le 2 mai 1797, par déclarer la guerre au vénitiens. Au bout de deux semaines ses armées occupent la ville.

³François ARNOULET, « Les Français en Tunisie pendant la Révolution française (1789-1802) », manuscrit dactylographié, 1989, fonds Bibliothèque de l'IRMC, Tunis. Christian WINDLER, *La diplomatie comme expérience de l'autre, consuls français au Maghreb (1700-1840)*, Genève, Droz, 2002.

⁴Michèle Madar, *Le destin de Selim III : Le sultan des Lumières - À partir de 12 ans*, Paris, Editions L'Harmattan, 2020.

⁵Morali Seyyid Ali Efendi, est le premier ambassadeur ottoman en France (1797-1802). Voir à son sujet, Stéphane Yerasimos, *Deux Ottomans à Paris sous le Directoire et l'Empire. Relations d'ambassades*, Paris, Sindbad-Actes Sud, 1999.

⁶La lettre est aux Archives nationales (France), AF/ III/ 74, f^o 52. (Relations extérieures, Porte ottomane). La correspondance est citée par Eugène Plantet, *Correspondance des beys de Tunis et des consuls de France avec la cour, 1577-1830*, Paris, F. Alcan, 1893, t. III, p. 326.

⁷Hamouda Pacha Bey (1759 -1814), bey de Tunis de 1784 à 1814. Voir, Azzedine Guellouz, Mongi Smida, Abdelkader Masmoudi et Ahmed Saadaoui, *Histoire générale de la Tunisie : Les temps modernes*, t. III, Paris, Maisonneuve et Larose, 2007, p. 273.

⁸Napoléon Bonaparte, en 1797, est le commandant des armées de la République française en Italie.

⁹Le 27 Juin 1796, c'est l'occupation de Livourne par les Français (Toscane). Cf. Silvia Marzagalli, *Les Boulevards de la fraude : Le négoce maritime et le Blocus continental 1806-1813*, Paris, Presses Universitaires Septentrion, 1999, p.86 ss.

Selon les coutumes diplomatiques lors de l'annexion d'un territoire, le diplomate de l'Etat conquérant doit informer les autres puissances que ce territoire est passé sous la souveraineté de son maître.

Effectivement, au mois de novembre 1797, le consul général de France à Tunis, Devoize¹⁰ grâce à son expérience, s'est acquitté de ses obligations dans l'affaire de Venise avec sérieux. Il a notifié au Bey que cette République¹¹ est mise sous le pouvoir de la France. Comme il ajoute qu'un émissaire ne tardât pas de passer à Tunis pour renouveler les traités. Mais cette mission n'est pas une réussite dans sa mise en œuvre, vu qu'elle a été contrariée par la position de la Municipalité de Venise. En sus d'une ancienne déclaration beylicale de guerre aux vénitiens, Hamouda refuse de reconnaître au consul sa légitimité de traiter cette affaire.

En effet, dans la tourmente des événements Devoize se trouva appelé en France, blâmé par le Directoire¹². « *M. Devoize se conforma aux ordres qui lui étaient transmis et partit aussitôt pour Paris, afin de s'y justifier des accusations absurdes et calomnieuses dont il avait été l'objet.* »¹³ A Paris il n'a pas eu de peine pour défendre sa cause.

LE RETOUR TANT ATTENDU

En 1797, Devoize est réhabilité. Le Directoire¹⁴ lui offrit d'intégrer son poste, après avoir été convoqué, pour s'expliquer de sa conduite à Tunis. Au mois d'octobre de la même année, la frégate "La Sérieuse" a débarqué le consul général de France à la Goulette. Le Bey ne retenait pas sa joie de le revoir et pour lui faire oublier les désagréments, les soucis et les peines qu'il avait essuyés dans ses Etats, s'efforçait de régler chaque difficulté selon ses désirs. Il est reçu avec tous les honneurs dus à son rang de diplomate. Il a pris audience publique du Bey, là où il a présenté ses lettres de créance.

L'environnement international et les guerres de la France ne laissent pas de répit à Devoize. Dans le laps de temps qu'il a pris les affaires en mains, il s'est rendu au Bardo à maintes reprises. Le principal objectif des visites consistait à informer le Bey des annexions entreprises par la France en Italie et son protectorat qui chaque jour s'y étendait davantage. Les petits États de la Péninsule italienne, aux dépens desquels s'enrichissaient les corsaires barbaresques, passant sous la domination française, étaient en cette date, soustraits à leurs prises. Les Régences durent reconnaître le pavillon des Républiques ligurienne et étrusienne. Des litiges devinrent fréquents et parfois fort délicats, où l'ascendant et la dextérité du diplomate Devoize eurent à s'exercer sans répit.

Les données sur le terrain, en 1797, les îles Ioniennes étaient passées à la France¹⁵ lorsqu'à la fin de l'année, l'équipage et les passagers du brigantin "Les Gracieuses-Jumelles", arborant pavillon

¹⁰ Jacques-Philippe Devoize, vice-consul à Tunis de 1776 à 1781, commissaire extraordinaire, puis consul général et chargé d'affaires à Tunis à partir de 1791. († 1832). Rachida Tlili Sellaouti, « Un modèle du fonctionnaire public : Jacques Devoize-Voiron, consul de France à Tunis », in, Jean-Pierre Jessenne (dir.) *Du Directoire au Consulat 3. Brumaire dans l'histoire du lien politique et de l'État-Nation*, Lille, l'Institut de recherches historiques du Septentrion, 2001, p. 465-482.

¹¹ A la suite de ses victoires en Italie, Bonaparte, qui marche sur Vienne, signe un armistice avec l'Autriche et décide brusquement de s'emparer de Venise. Voir, Amable de Fournoux, *Napoléon et Venise : 1796-1814*, Paris, Ed. De Fallois, 2002.

¹² Au sujet des intrigues révolutionnaire voir, Mehdi Jerad, « Étienne Famin, « chargé d'affaires américain » à Tunis : entre enjeu identitaire et logique clientéliste (fin XVIII^e-début XIX^e siècle) », *Cahiers de la Méditerranée*, n°94, 2017, p.285-304.

¹³ Alphonse Rousseau, *Annales tunisiennes : ou aperçu historique sur la régence de Tunis*, Alger, Ed. Bastide, 1864, p. 235.

¹⁴ Le Directoire est le régime politique que la France a mis en place durant la Première République, du 26 octobre 1795 (4 brumaire an IV) au 9 novembre 1799 (18 brumaire an VIII). C'est un régime directorial.

¹⁵ L'annexion des îles Ioniennes -possessions vénitiennes- par la France (juillet 1797) lors de la signature du traité de Campo-Formio (octobre 1796). Voir au sujet de l'annexion, Amaury Faivre d'Arcier, *Les oubliés de la liberté : négociants, consuls et missionnaires français au Levant pendant la Révolution, 1784-1798*, Bruxelles, Peter Lang, 2007, p. 184.

vénitien et muni d'une lettre de libre circulation émanée de la municipalité de Corfou, furent interceptés dans le golfe de Tarente et conduits à Tunis. Les passeports des voyageurs étaient visés par le consul de France et par le général Anselme Gentili¹⁶.

Selon Devoize, cette prise n'était pas légale. Il faisait valoir que ce navire équipé par des corfiotes devenus Français est français, en conséquence de quoi il doit être restitué à la France¹⁷.

Le Bey répliquât négativement,

- Car il eut dû hisser vos couleurs et non pas celles de Saint -Marc.

Devoize répondit :

- Mais nous nous sommes substitués aux Vénitiens dans l'Adriatique.

La réponse du Bey fut :

- Il est possible. Toutefois, je n'en sais rien officiellement sur la situation internationale dans ces parages. Je m'en tiens aux dispositions du traité de Campoformio qui m'a été régulièrement notifié. Les modalités ultérieures qui sont, me dites-vous, venues et dont il ne m'a pas été fait part dans les formes du droit public, je les ignore. Ma capture est valable et je la garde"¹⁸.

Devoize est dans l'impasse, observa en diplomate averti la situation bien confuse. Fort de sa réputation d'habile négociateur amadouer les esprits les plus récalcitrants et niveler les principaux différends.

Au mois de décembre 1797 l'amiral Brueys¹⁹ détachait à Tunis trois frégates, "la Justice", "la Sérieuse" et "l'Artémise". Villeneuve²⁰, à la tête de cette flottille avait vingt prisonniers tunisiens à échanger contre les Vénitiens. Il en fit au Bey une proposition : la remise préalable de ceux-ci avant le débarquement de ceux-là. Hamouda-Pacha, offensé de cette méfiance, déclina l'idée, puis il accepta de libérer les captifs nés dans les pays rattachés à la France : le nombre en était restreint, il ne dépassait pas quatre ou cinq.

Il devenait de la plus haute importance, surtout depuis que la division navale avait témoigné avec persuasion, l'intérêt que les Français attachaient de ne pas laisser cette négociation finir en dérision. La négociation est l'activité principale du diplomate.

Devoize sentait le préjudice que pouvait causer la résistance manifestée par le Bey, surtout que dans les îles et dans toute l'Italie la gloire de Napoléon bat son plein. Le diplomate apercevait les suites funestes d'un échec pour les intérêts politiques et commerciaux dans ce pays. La France désirait se maintenir et fixer sa "nation" serait, entre autres bienfaits, celui d'une meilleure administration, d'une sécurité croissante et plus soutenue. Il n'était pas envisageable de manquer à cette attente.

Villeneuve était désespéré d'avoir si peu obtenu. Il accepta, sans difficulté, sa nomination par Napoléon pour jouer le rôle de son "chargé d'affaires". Celui-ci expédia les "esclaves" à Tunis et se rendit ensuite accompagné du consul au Bardo. Il fit comprendre à Hamouda-Pacha comme était indigne de sa notoriété de séquestrer plus longtemps des "Français" parmi lesquels se trouvaient des enfants, des femmes et des vieillards. Il parvint à l'attendrir.

Aussitôt que le consul le vit touché il sollicita de Villeneuve d'écrire un billet au Bey. Il est vrai que toute négociation diplomatique est longue et alambiquée. Villeneuve qui a pu avoir audience

¹⁶ Le Général Anselme Gentili, est nommé « gouverneur des Sept-Iles », le 5 juillet 1797. Cf. Nikos E. Karapidakis, "Département de Corfou, 1798; les troubles", in, Tassos Anastassia dis and Nathalie Clayer, *Society, Politics and State Formation in Southeastern Europe during the 19th Century*. Athens, by 2011 Alpha Bank, 2011, p. 236.

¹⁷ Dans une lettre de Devoize à Talleyrand, du mois de novembre 1797, le premier informe son supérieur de ses activités auprès du Bey, à qui il a notifié, que la République de Venise est sous la protection directe de la France.

¹⁸ Archives Nationales (France), A. E. B/III/201. F^o. 6.

¹⁹ François Paul de Brueys d'Aigalliers, (1753 -1798).

²⁰ Ducrest De Villeneuve (Alexandre-Louis), (1777-1852), contre-amiral. Cf. Prosper Levot, « Ducrest De Villeneuve, contre-amiral », in, *Revue des provinces de l'ouest, Bretagne et Poitou : histoire, littérature, sciences et arts*, Volume 1, Nantes. Éditeur, A. Guéraud, 1853, p. 130.

du Bey, l'entend dire : "*Ils m'appartiennent tous, mais je ne veux pas donner une demi preuve de mon attachement pour la République Française*" et se tournant vers l'officier de la marine : "*Je vous les remets sans distinction*". L'auditoire de Hamouda était important. Devoize dit :

"Le citoyen Villeneuve s'est livré à une grande sensibilité ; elle a été partagée par le Bey même et tous ceux qui étaient présents. Il en est résulté une scène très touchante. J'aurais désiré qu'elle eût pour témoins ceux qui déprécient sans pudeur Hamouda-Pacha qui ont toujours affecté de méconnaître les marques d'intérêt qu'il nous a données, les services qu'il a rendus à la République pendant la Révolution. Ils l'ont accusé d'extorsion. Qu'ils sachent donc qu'en moins de deux mois, ce Prince a affranchi gratuitement et par pure amitié pour la France quarante-quatre individus dont il avait le droit d'exiger la rançon."²¹

Nonobstant les entraves opposées aux opérations de Bonaparte et les provocations anglaises, mais aussi, grâce à Devoize, dont le Ministre Talleyrand louait à bon droit la cordialité et l'enthousiasme déployé dans ces négociations difficiles, le Bey restait fort favorable aux français. En effet, s'accordait-il, dans le même temps, au chargé d'affaires, pour tous les ressortissants français une réduction des droits de douanes qui de 5% descendait en leur faveur à 3 %.

DEVOIZE ENTRE L'AMITIÉ ET LA RUPTURE²²

Le Directoire avait cru que l'expédition de Bonaparte en Egypte, sur laquelle il s'était amadoué et qu'il avait apaisé la Porte ottomane pour qu'elle n'eut senti nulle alarme, ne susciterait, à plus forte raison, aucune inquiétude aux Régences Barbaresque, ni même le moindre mécontentement, Surtout qu'une circulaire en déterminant le but et expliquait qu'il n'est question que.

"De punir les Beys et les Mamelouks de leurs vexations et outrages, mais le Directoire ne veut point s'emparer de l'Egypte pour la République. Il a ses réparations à exiger. La Porte n'ayant pas la force suffisante pour nous faire rendre justice, nous nous la rendons nous-mêmes ; nous occuperons l'Egypte pour les Turcs et serons dans la même position vis à vis d'eux qu'étaient les Beys"²³.

Les adversaires de la France étaient plus forts à Istanbul qu'à Tunis, la Russie et l'Angleterre firent signer au Sultan une alliance offensive et défensive contre la France. La Sublime Porte prit les armes et essaya de mobiliser les provinces pour la guerre. Tous les Français de la mission diplomatique furent emprisonnés aux Sept-Tours. Talleyrand écrivit aussitôt aux consuls généraux de Barbarie à ce propos :

«Je ne doute pas, que les premières démarches de nos ennemis combinés ne tendent à nous alénier les Régences de Barbaries, et que, s'ils n'ont pu déterminer la Porte à les engager à s'unir avec elle dans la guerre qu'elle vient de nous déclarer ils n'emploient directement tous les moyens en leur pouvoir pour les faire déclarer contre nous »²⁴.

Le Ministre instruit Devoize de la situation et tenta de lui faire comprendre que le Bey pourrait être sollicité par les ennemis de la France ou même par le Sultan. Sa mission consistait à sensibiliser Hamouda à son amitié pour la France. Il fut requis diplomatiquement pour plaider auprès du gouvernement de Tunis la cause de l'expédition de Napoléon en Egypte²⁵. Son rôle fut de convaincre

²¹ Archives Nationales (France), A. E/B/III/201. F^o. 22.

²² Au sujet de la rupture des relations franco-tunisiennes en 1799, voir Ahmed IBN ABIDHIAF, *Ithâfahl-zamân bi-akhbâr Mulûk Tûniswa' Ahdal-amân*, Tunis, Maison tunisienne de l'édition, 1989, t. III, p. 45.

²³ Archives Nationales (France), A.E., Mémoires et documents, France 519, ff. 19-20. Voir aussi Eugène Plantet, *Correspondance*, t. III, *op. cit.*, p. XXXIX.

²⁴ AF/ III/ 116. Circulaires imprimées.

²⁵ Voir : Jamel BEN TAHAR, « Les stratégies de la Régence de Tunis durant l'expédition d'Égypte », *Égypte/Monde arabe*, II^e série, n^o 1, 1999.

le Bey que l'armée française n'avait pas eu pour objectif la conquête d'*Eyālet-i Mısr*, mais un passage vers l'Inde pour y affronter les Anglais. Enfin, il est important de rappeler au Bey que si le Sultan, aurait dû ouïr le plénipotentiaire envoyait par le Directoire pour négocier la paix, avant de se décider à une rupture, il n'aurait eu que satisfaction. Il reste au diplomate, de persuader le Bey que cette rupture, d'une relation si ancienne, et la coalition avec la Russie sont antagonique aux intérêts des Ottomans. En conséquence, l'entente ne peut pas être garantie ni perpétuelle, alors que l'amitié avec le Directoire est immuable. Les recommandations du ministre à Devoize était d'assurer le Bey que les commençants Turcs résidant en France, ainsi que l'ambassadeur ottoman Morali Seyyid Ali Efendi étaient bien traité. Qu'un Envoyé Extraordinaire du gouvernement passa au courant de l'année 1798 pour Istanbul dans le but de prouver au Sultan que la France restera son amie de toujours. Le diplomate Devoize a pour mission de faire déterminer le Bey de rester fidèle à la France et de lui faire sentir comme il sera nuisible à "*ses sujets en se brouillant avec la République qui leur est une source de commerce lucratif*"²⁶.

Bonaparte appuyait un peu plus tard ces raisonnements de considération propres à les rendre plus persuasifs mande-t-il à Devoize :

"Je vous préviens, que l'armée de la République est en possession depuis deux jours de la ville et des deux îles de Malte. Le pavillon tricolore flotte sur tous les forts. Vous voudrez bien faire part de la destruction de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem et de cette nouvelle possession de la République au Bey près duquel vous résidez... laissez-lui entrevoir que la puissance qui, en trois jours, a pris Malte, serait dans le cas de le punir s'il s'écartait un moment des égards qu'on doit à la République"²⁷.

Au même temps, un firman avait été apporté de la Sublime Porte. Il enjoignait aux Régences d'interdire le trafic et arrêter le commerce avec la France. Ils sont libres d'employer tous les moyens pour nuire aux préparatifs entamés à Toulon pour une expédition contre les Mameluks. Les ordres du sultan, à ce sujet, abondent clairs, précis, sans équivoques : "*de s'emparer des transports maritimes, de saisir les dépêches dont ils seraient porteurs, d'envoyer cette correspondance à la Sublime Porte, de garder les Français en otage et d'unir leurs forces navales à celles de la Turquie*"²⁸. Il est évident que le sultan essaye d'exercer son hégémonie sur les provinces ottomanes. Le firman ne laisse pas de doute, c'est une déclaration de guerre. L'expédition d'Égypte fut un baromètre pour mesurer l'unité de l'Empire à la fin du XVIII^e siècle. C'est un test de sa résistance aux menaces des envahisseurs convoitant les provinces arabes. En effet, une trentaine d'années après ses évènements, Alger est devenue française.

Hamouda-Pacha, au début, n'avait pas tenu compte des réquisitions sultanesques. Devoize ne s'abusait pas sur la gravité de l'heure. Il était trop averti pour ne pas juger exactement de la situation à Tunis. Dès la nouvelle de l'entrée de Napoléon en campagne il avait prévu de "*grands embarras [à venir,] des réclamations de six cents Tunisiens commerçants avec l'Égypte [se faisaient entendre]*"²⁹. Des actions hostiles contre les Français lui donnèrent à craindre pour leur vie, et sans attendre les instructions que le ministre préparait à ce sujet, Devoize avait pris les mesures de sécurité dont se pouvait aviser sa prudence. Quelques officiers des janissaires avaient audacieusement menacé. Certes, le Bey avait ordonné silence à tous, sa résolution de protéger les Français semblait incontestable, il en avait informé le diplomate confidentiellement, mais, celui-ci se demandait : "*pourra-t-il le faire bien efficacement dans une ville [...] où dominent les corsaires, [ses] ennemis mortels ?*".

²⁶ *Idem*.

²⁷ Archives nationales (France), Fonds Devoize, 327ap/4. F^o. 35.

²⁸ Archives nationales (France), Fonds Devoize, 327ap/1. F^o. 22.

²⁹ Archives nationales (France), Fonds Devoize, 327ap/1. F^o. 3.

LA GUERRE

D'intrépides individus ravivaient les tensions contre les Français. L'agent du Dey d'Alger à Tunis, Mamet-Brady, avait d'importants intérêts au Caire. Il était, par conséquence, fort touché par cette guerre et extrêmement exacerbé. Il est vu, journellement, sur la grande place voisine du Fondouk des français, appeler les passants, former des rassemblements et s'exprimer dans les termes les plus injurieux sur le compte du général Bonaparte. Il est entendu faire appel au "fanatisme", expliquant que la présence d'une armée de mécréant sur la route de la Mecque est une profanation, le lendemain, affirmant que cette armée à qui la défaite d'Aboukir ferme la mer est plus que décimée par le fer des Mameluks et que son chef a péri lui-même par le supplice le plus infamant. Enfin, il s'était armé d'audace pour inciter, les "maures", à l'assassinat des Français en cachette et au pillage du Fondouk.

Entre-temps, un *Capidji* survint porteur d'un deuxième firman très impératif. Les Régences sentent bien que déferer aux ordres de la Porte c'est reconnaître leur vassalité ; soumises à l'autorité spirituelle, encore intacte en sa toute-puissance, au Grand Seigneur, « Calife » omnipotent. Il est non moins difficile à Hamouda-Pacha sans courir à une sédition du peuple et des soldats du palais, de refuser son concours à une guerre où il est réclamé pour chasser l'infidèle d'une terre de l'Islam envahie. Le Dey d'Alger s'était incliné ; il avait pris le parti de suivre l'étendard du Prophète.

Au mois de septembre 1798, un Envoyé ottoman est arrivé à Tunis, donné lieu à une vive effervescence. Des "Turcs" surexcités sillonnaient les rues et indiquaient les maisons des Français domiciliés hors du Fondouk. Un conseil secret était tenu au Bardo. Le moment était critique. Une déclaration de guerre eut été le signal du pillage et peut-être d'un massacre. Un mot du Bey appela le consul auprès de lui et l'invita à se présenter seul, après avoir mis à l'abri ses papiers les plus importants, celui-ci partit à cheval, accompagné d'un seul janissaire, Sur sa route, pour le Bardo, on le dévisageait, mais sans autre insolence que celle des regards.

Ce n'était qu'une fausse alerte. Il fallait deux mois encore à Hamouda-Pacha pour qu'il cédât à une pression devenue insoutenable. Le 2 janvier 1799, de très grand matin, il avertissait personnellement et de vive voix le diplomate français, de l'ouverture des hostilités. Ses regrets d'être forcé à rompre les liens d'amitié que, depuis son avènement au trône, il lui avait été si agréable d'entretenir avec la France, étaient sincères. Alors, Devoize le brusquait, pour comprendre pourquoi cette rupture à laquelle il est opposé :

"Si vous vous prononcez contre la République par soumission à un firman de la Porte, vous avouez votre dépendance envers elle. Les puissances qui ont des traités particuliers avec vous n'y verront plus de solidité ; vous les invitez à imiter l'Empire, la Prusse et la Russie qui ont méconnu votre souveraineté en stipulant dans leurs capitulations avec le sultan sa garantie contre les faits barbaresques"³⁰.

Ces raisons touchaient profondément Hamouda-Pacha. Seulement il n'était plus maître de sa politique ni de son action il disait :

Qu'il "avait résisté tant qu'il avait pu aux ordres de la Porte ; mais qu'ayant été informé que le roi de Maroc marchait à la tête de soixante mille hommes contre Bonaparte, le Chaouch de la Porte lui ayant intimé de nouveau l'ordre du Grand Seigneur et l'invitation menaçante des autres Régences, il n'était point en état de faire la chouette à tant de monde"³¹.

Insister d'avantage eut été pénible et vain. Le Bey prodigua les bons procédés au diplomate. Afin de le protéger contre toute insulte sur la route qu'il devait suivre pour rentrer, il le laissait

³⁰Archives nationales (France), Fonds Devoize, 327ap/3. F^o. 76.

³¹Archives nationales (France), Fonds Devoize, 327ap/3. F^o. 42.

reconduire jusqu'au consulat par Mohammed Khodja, son ancien ambassadeur à Londres et à Paris et par cinquante cavaliers commandés par deux aghas.

PRISONNIERS ET BONNES PRISES

Le matin même le mat de pavillon fut abattu. Tous les Français furent rassemblés dans le Fondouk. Les chevaux de Devoize, mesure de protection ou rétorsion furent guidés dans les écuries du palais beylical. On opposa ces scellés sur ses papiers et sur sa bibliothèque, et pareillement sur les comptoirs des négociants dont les fonds furent toutefois, laissés libres, leurs armes leur ayant été retirées. Au consul général seul on ne s'est pas permis d'enlever les siennes. Le jour suivant les navires français en rade et leurs équipages étaient de bonne prise. Liberté entière fut donnée aux corsaires tunisiens qui déjà se vantaient de débarquer sur les côtes de Provence.

Les premiers jours de cette captivité ne furent pas trop durs. La garde turque qui la fait observer, constituée de soldats choisis entre les plus paisibles, se conduisait bien. Ainsi qu'en temps de paix, les portes n'étaient fermées qu'à la nuit close. La permission de sortir pour ses affaires accordée à quiconque la demandait, faisait pour beaucoup, d'un emprisonnement, oppressif sans ces échappées, une claustration à demi consentie. Les étrangers et les sujets de la Régence qui s'annonçaient comme ayant à parler au consul ne lurent jamais repoussés, et c'est avec eux un peu de liberté qui entraît. Enfin, des jeunes gens ont imaginé, pour échapper au désœuvrement et à l'ennui, de dresser un théâtre et de jouer la comédie deux fois par semaine ; et nulle entrave n'a été mise à ce divertissement.

Le Bey s'efforçait de tenir l'engagement qu'il avait pris d'avoir pour les Français "*tous les égards qui ne le compromettraient pas envers la Porte*". Mais son entourage le plus proche était farouchement hostile aux Français. Assurément Sidi-Mustapha demeurait fidèle à son amitié, et son dévouement aux français et à leur cause ne se démentait pas. Mais son influence déclinait alors que n'avait pas cessé de grandir celle du Saheb Etabaâ, dont l'aversion envers les Français se manifestait plus ardente que jamais. Il n'était pas seul.

Des courtisans avaient été sottement persiflés et raillés par des Français imprudents et tenaient toute la nation en horreur ; ils lui voulaient du mal. Mustapha-Agha, qui avait accompagné à Paris Mohammed Khodja, gardait un affreux souvenir de l'avilissante curiosité, des offensants empressements, des rires mal étouffés et des sarcasmes devinés, il s'en vengeait en s'exprimant sur les Français avec mépris, ainsi qu'un homme qui arrive des lieux dont il parie, qui a vu et qui sait en témoin. Et la guerre déchaînant sa haine, lui offrit l'occasion attendue de se satisfaire.

En outre, Hamouda-Pacha avait à sa solde, dans Tunis, six à sept mille Turcs et leurs officiers. Cette garde, en de telles conjonctures n'était pas sûre. Elle l'effrayait. Il se précautionna contre un attentat de leur part en faisant étrangler le fils du Bey détrône en 1756. La disparition de ce prince dont l'avènement eut donné à une révolution de Palais. Quelque caractère de légitimité la rendait, supposait-il moins tentante à ceux, en grand nombre, qui soucieux de ne pas laisser au Dey d'Alger le temps d'intervenir, la voulaient prompte et facile.

Cependant la mort d'un successeur éventuel n'était pas pour le rassurer entièrement. Il restait dans une large mesure à la discrétion sous la peur de ses prétoriens ottomans surexcités. Pour leur complaire, resserra la captivité des Français et la rendit plus dure.

Le Fondouk était à peine suffisant pour recevoir les français en résidence dans le capital. On y jeta tous ceux qui habitaient dans la Régence ou qui s'y trouvaient de passage.

Ils y entraient dépouillés de tout, écrit Devoize, on y a amené tous nos ressortissants de Bizerte.

« Plusieurs oui ne vivent que de leur travail journalier restent sans ressources. Ils me demandent des secours et je ne puis ni ne dois les repousser ; mais où prendre le nécessaire ? Ce tableau de la misère

de tant de citoyens, devient encore plus déchirant sur l'impuissance ou je me trouve de les assister avec des moyens proportionnés à leurs besoins »³².

L'été vint et ses chaleurs aggravèrent le supplice d'être entassé, avec des malades, en un étroit espace dans un profond dénuement. Les marins des avisos "Requin" et "Assaillante", ainsi que d'autres, de bâtiments de commerce en relâche à la Goulette, faits prisonniers et envoyés au bagne, subissaient un pire sort. Les officiers, astreints, diverses fois à la Manouba, à cueillir des fleurs, des olives et des oranges, ne se plaignaient pas très fort d'une occupation qui ne présentait rien de pénible ni de dégoûtant. Ainsi fit, puisqu'on les soumettait aux travaux publics, ils ne souhaitaient pas d'autre tâche que celle-là. Ils eussent aimé seulement à ne pas y être conduits par des surveillants armés.

Ce traitement assez doux ne dura guère. Bientôt on les obligea, mêlés avec les forçats, à enlever les ordures des cours du palais ou à transporter à dos des tuiles et des gravats. Un enseigne de vaisseau reçut une fois la bastonnade sur l'ordre du Bachi mamelouk. Le Saheb Ettabaâ, surprenant un autre jour quelque matelots excédés de fatigue et qui prenaient un peu de repos à l'abri du soleil les meurtrissait à grands coups de canne.

En ces circonstances, le dévouement du diplomate Devoize ne fut jamais las, écrit à Talleyrand : *"Notre situation ; elle n'est supportable que par la confiance que nous inspire la sollicitude du gouvernement, et la consolation que nous trouvons dans l'idée que nous appartenons à une grande nation"*³³. Ce sentiment, enraciné en lui et si intense, le rend inébranlable. Il sut le communiquer aux dolents. Jamais une imploration ne transparait dans sa correspondance avec le Bey. Que ses lettres visent à constater des services ou à élever une protestation, toujours elles sont exemptes de faiblesse.

Tout sincère qu'eût été d'abord sa répugnance à se séparer de la France, Hamouda-Pacha avait promptement supputé les avantages que pouvait lui apporter l'état de guerre. Il en voulait tirer les moyens de développer sa marine et ses ressources militaires et, sous le couvert de préparatifs ostensiblement dirigés contre Napoléon, se donner la liberté d'armer, à la dérobée, contre le Dey. Mais ce calcul n'entraînait pas avec soi et n'expliquait pas la persécution longue qu'il infligeait aux Français : *"Je cherche [lui écrivait le consul], à pénétrer quel fruit vous en pouvez retirer, quel motif de politique vous fait agir ainsi et je me perds dans mes réflexions"*³⁴.

Il fut évident pour lui qu'on obéissait, au Bardo, à un « ignoble » mobile. C'est par une arrière-pensée de :

« sa cupidité et de son avarice que ce souverain s'obstine à nous tenir entre quatre murs, et les captifs aux travaux les plus rudes, afin que les souffrances inspirent à ceux qui en ont des facultés, l'idée de se racheter. Le Bey ne peut avoir d'autre but dans sa conduite atroce à notre égard »³⁵.

La perspicacité de Devoize ne s'égarait pas en découvrant cette intention de chantage, mais peut-être l'irritation qui trouble les plus clairvoyants et les porte à l'exagération passait le but en portant trop haut.

Le Prince, dont il faisait naguère un éloge empreint d'une émotion, si vibrante, auquel il rendra dans la suite encore pleine justice, était-il vraiment devenu capable de l'indignité dont il le soupçonnait ? Avait-il en si peu de temps, sous l'empire de préoccupations nouvelles, dépouillé jusqu'à ce point cette générosité dont plus d'une fois et non sans risques il avait donné des preuves irrécusables ? N'est-il pas plus probable que Saheb Ettabaâ, cherchait à s'enrichir et ces ambitions,

³²Archives nationales (France), Fonds Devoize, 327ap/1. F^o. 12.

³³Archives nationales (France), Fonds Devoize, 327ap/4. F^o. 21.

³⁴Archives nationales (France), Fonds Devoize, 327ap/3. F^o. 82.

³⁵Archives nationales (France), Fonds Devoize, 327ap/4. F^o. 37.

combinaient à la reconnaissance la crainte et rendaient Hamouda-Pacha faible envers Sidi-Youssef, qui jadis son sauveur, lui versa plus tard le breuvage empoisonné dont il mourût.

A quiconque appartient la pensée de cette avanie il n'était pas dans le caractère de Devoize de souffrir qu'elle pût se réaliser. Il en assura le Bey expressément qu'il est de son devoir de :

« tirer les Français de la fâcheuse situation où ils se trouvent en Barbarie que ceux qu'il a dans sa puissance, dès que les circonstances le permettront, et que jamais un Ministre de la République ne me chargera de négocier la liberté des Français pour de l'argent. »³⁶.

Un peu plus tard, au printemps de 1800, il écrivait encore :

"Il y en a plus seize [mois] que les Français sont libres à Alger ; ils l'étaient aussi à Tripoli. L'Empereur du Maroc n'a même pas déclaré la guerre. Par quelle fatalité, arrive-t-il que votre Excellence, dont je n'ai cessé de louer la sagesse et la justice, se soit distinguée des autres souverains de la Barbarie par une sévérité qui fait bien des malheureux sans aucun avantage pour la Régence ? Si nous avons commis quelque crime, il serait plus qu'expié par un long emprisonnement. Notre expédition d'Egypte a été le motif de la guerre que vous avez déclarée à la République : La cause a cessé, l'effet doit cesser aussi. Veuillez donc mettre fin aux humiliations dont sont abreuvés les Français et rendre aux prisonniers du Fondouk une liberté dont ils sont privés depuis trop longtemps et dont ils ne sauraient abuser »³⁷.

COURTE ARMISTICE

Le 22 juillet 1800, un officier vint de la part de Hamouda rendre visite à Devoize, Il lui annonça que lui et ses administrés pouvaient dès cet instant sortir de l'enceinte, où ils étaient parqués, pour aller et venir selon leur plaisir, sous la restriction d'y rentrer immédiatement après le coucher du soleil. Cette autorisation soumet le représentant de la France à l'obligation de se constituer prisonnier tous les soirs sous la garde de soldats beylicaux.

Sa réclusion a-t-elle empêché de ravitailler Malte et de nouer par la Tripolitaine des intelligences en Egypte ? De subvenir aux besoins les plus essentiels de ses "concitoyens" ? Point dès lors, il ne s'abaissera pas à supporter une restriction ; il refusa la liberté conditionnelle qu'on lui offrait.

Le ministre était impatient de secourir Devoize dont il admirait le courage et le dévouement. Il lui écrivait : "*Votre pénible situation est sans cesse présente à mon souvenir et à celui du Directoire. Je le seconde de tout mon zèle dans le but de mettre un terme aux rigueurs de votre sort*"³⁸. Talleyrand ajoutait dans une dépêche : "*Hélas ! Je n'ai pas et le gouvernement ne peut pas me donner les moyens qu'il y faudrait*"³⁹.

Après le 18 brumaire, Devoize avait sollicité une démarche "bien énergique" du Premier consul, Bonaparte. Mais un grand état s'avilit si, ayant exprimé ses exigences, il n'est pas résolu ou pas prêt à les imposer par la force. Toute menace doit être suivie d'effet immédiat dans le cas où il n'y est pas défère au terme assigné. Un ultimatum eut mené trop loin. Le gouvernement ne pouvait et ne voulait pas recommencer à Tunis l'expédition d'Egypte.

Talleyrand découvrit le plus sûr parti : la présentation de nouvelles lettres de créance mettrait Hamouda-Pacha en demeure aussi bien qu'une sommation comminatoire, ménageait son amour propre et tenait le meilleur compte de sa position particulière et de la situation générale. Signées de Napoléon Bonaparte, elles furent expédiées et Nyssen, fit sentir au Bardo l'opportunité qu'elles offraient pour une réclamation.

³⁶Idem.

³⁷Archives nationales (France), Fonds Devoize, 327ap/4. F^o. 26.

³⁸Archives nationales (France), Fonds Devoize, 327ap/4. F^o. 32.

³⁹M. A. E. correspondances consulaires, Tunis, vol. 30, f^o. 28.

Le Bey n'avait plus à apprendre que le Maroc était resté en paix avec la France. Malgré les sollicitations les plus pressantes, le sultan, Slimane ben Mohammed n'avait pas voulu prendre part à la guerre de la Porte contre la France. Persuadé par les assurances du diplomate français, en qui il avait beaucoup confiance, que les intérêts de "l'islam" n'étaient aucunement engagés dans l'entreprise française contre les Mamelouks, il avait calmé l'effervescence qui s'était élevée parmi ses sujets.

Le 27 août 1800, un armistice ouvrit toutes grandes les portes du Fondouk à tous les Français. Bonaparte, qui n'abandonnait pas l'Égypte, comptait pouvoir communiquer avec elle par les Barbaresques. Il lui importait donc beaucoup de les détacher de la coalition puis de les amener à des arrangements nouveaux avec la France, et il avait ordonné au diplomate de négocier à cette fin. Mais cinq mois plus tard rien n'était conclu.

C'est que, dès la nouvelle de la cessation des hostilités, l'Angleterre s'était plainte du Bey à la Porte. Son ambassadeur l'avait pris de très haut avec le Reis-effendi ; il écrivait :

"Mon maître, épuise son trésor, verse le sang, de tes sujets pour défendre la cause du Grand Seigneur contre les Français, cependant ceux-ci ont su se trouver dans les puissances de Barbarie des alliés fidèles qui favorisent jusqu'à leur expédition pour l'Égypte"⁴⁰.

Et il citait un aviso, "l'Osiris", parti de Toulon pour Alexandrie chargé de six mille fusils, de poudre et de boulets, et qui, échoue en décembre 1800, sur la côte de Tunis, avait reçu de la Régence tous les secours nécessaires pour se remettre en état de continuer sa mission. Le consul de France n'avait pas eu longtemps à chercher un bateau pour remplacer "l'Osiris", s'il le fallait, plus de dix lui auraient été présentés.

Hamouda avait fait embarquer Mamet-Reis, en qualité d'Envoyé extraordinaire et plénipotentiaire, pour porter au Sultan des explications sur les motifs qu'il avait eu de rénoyer avec le Premier consul. Il l'avait muni de riches présents à faire agréer par sa Hautesse, Cet ambassadeur, arrêté à Smyrne sur l'ordre du grand-vizir, n'arriva à Istanbul que pour être maltraité par le capitain-Pacha, puis jeté dans une maison de force, la corvette tunisienne qu'il montait avait été saisie.

Le 5 janvier 1801, un chaouch entra à l'audience du Bey et intimait aux Régences d'avoir à reprendre l'état de guerre. Hamouda, manifesta de la colère et de l'indignation, mais sa réponse fut digne. Puis, avant six jours il avait cédé. Il rompit l'armistice.

Toutefois, au lieu de mettre les Français sous les verrous, il les renvoya dans leur pays. Le 11 mars 1801, le consul et tous les Français prenaient la mer pour Marseille. Les intérêts français demeuraient confiés au représentant de la République batave, Antoine Nyssen.

Devoize resta à Marseille⁴¹ jusqu'à la convention d'El Arish⁴² par laquelle la France fut obligée d'évacuer l'Égypte. Il revint à Paris pour débattre d'une réconciliation avec Tunis qui ne devait plus rencontrer d'obstacles.

Or, le temps presse et la diplomatie française est inerte, quand Napoléon ordonna le Devoize de retourner à Tunis, le chargea d'une lettre pour le Bey dans laquelle il lui témoigna une amitié et exprima l'aspiration qu'il a de revoir la paix et la stabilité régner entre les deux pouvoirs. Les ordres qui lui furent remises sont les renouvellements et la confirmation de tous les traités antérieurs et particulièrement celui de 1742⁴³; et d'ajouter que la nation française devait être observée et traitée comme la nation la plus favorisée. Ainsi, en France comme à Tunis, un traité fût élaboré et signé le

⁴⁰ Archives nationales (France), Fonds Devoize, 327ap/4. F^o. 41.

⁴¹ Devoize écrit de Marseille une lettre à Talleyrand (10 avril 1801) dans laquelle un passage attire notre attention au sujet de la clairvoyance de Hamouda: "*Le Bey, qui me parle avec assez de franchise et de confiance, ne m'a pas dissimulé qu'il regardait le démembrement de l'Empire ottoman comme très prochain...*"

⁴² La convention d'El Arish, un accord, entre la France et la Porte, est conclue le 23 janvier 1800 décidant l'évacuation de l'Égypte.

⁴³ Voir notre article, « Les relations franco-tunisiennes d'après le traité de 1742 », in, *Archives-Histoire*, N^o 1, 2014, Publication Archives Nationales de Tunisie, p. 7-16.

23 février 1802. Signalons à ce propos qu'il y eut échange de quelques missives de simple courtoisie entre Hamouda et Napoléon. Cette bonne entente était déjà en phase de s'exprimer par des actes. Au retour de Devoize à Tunis, la cérémonie de réception diplomatique était orchestrée sans aucune fausse note. Lors de son audience publique, le consul, avait présenté au Bey la lettre de Napoléon ainsi que sa nouvelle lettre de créance. La prise en considération des « enjeux profonds » mis en œuvre dans les relations internationales, a répondu rapidement à l'exigence de la diplomatie des deux interlocuteurs.

En cette période d'entente et de bonne harmonie, Devoize œuvra fermement pour obtenir le plus de privilèges pour ses "concitoyens". Il était animé par une volonté de faire participer chaque citoyen Français aux décisions qui l'intéressent. Il parvenait même à organiser le plébiscite concernant le sénatus-consulte, en accord avec l'arrêté des consuls, en date du 20 floréal (11 mai 1802), et des ordonnances pour sa réalisation émanaient de Talleyrand ministre des relations extérieures ; des registres sont ouverts à la chancellerie, pour recevoir leurs votes sur cette question : "Napoléon Bonaparte sera-t-il consul à vie ?" Les registres des suffrages ont été expédiés par le diplomate en France. À Tunis les citoyens étaient unanimes en faveur du Consulat à vie, Napoléon a obtenu les mêmes résultats en France.

Cet événement heureux poussa Hamouda, souverain ami de la France, à complimenter Bonaparte. L'étiquette diplomatique nécessita du Bey l'envoi d'un émissaire au pied du trône napoléonien. Au mois de septembre 1802, les mesures ont été prises pour faire passer un ambassadeur à Paris, muni des présents d'honneur. Le choix est tombé sur Mustapha Arnaout⁴⁴.

Il résulte que la "conjoncture internationale" créa progressivement une situation propice à la mise en œuvre des mesures extraordinaires pour épier la diplomatie beylicale. Devoize disposait d'un réseau d'informateurs bien introduit dans les cercles du pouvoir. Au mois de janvier 1803 il dépêcha à Talleyrand des renseignements concernant des pourparlers secrets entre Tunis et le Portugal pour négocier la paix. Le diplomate pensa que le seul but du Bey est "*d'ouvrir le passage du détroit à ses corsaires, pour courir dans l'Océan sur les bâtiments des Puissances du Nord auxquelles il médite de déclarer la guerre. La Suède et les Etats-Unis sont les premières avec lesquelles il a le projet de rompre.*"⁴⁵ De plus, les efforts de Devoize axés sur la diplomatie tunisienne s'inséraient dans un cadre beaucoup plus large et devaient être étroitement coordonnés avec les opérations menées sur d'autres fronts.

"Le péril vient de la mer", la flotte anglaise, sous les ordres de l'amiral Nelson⁴⁶, bloque Toulon. Celui-ci "requit" au Bey que si les corsaires de la Régence effectuassent des prises sur les navires anglais et français ne pussent être conduites aux ports de Tunis. Sur un ton très assuré, le diplomate avait signifié à son interlocuteur d'observer les coutumes et les traités. Le Bey affirma à l'amiral qu'il s'attachait aux us "de la vente libre", là où il le plaira de vendre ses prises, comme il autorisait les puissances en paix avec la Régence de faire de même.

Il apparaît clairement que l'instabilité en Méditerranée représente la plus grande menace que Tunis ait eu à affronter depuis que Napoléon est sur la scène. À cette époque, la confiance dans les accords et la diplomatie avait atteint un point historiquement bas. Le consul traduit cette situation par son désespoir d'avoir la moindre chance d'obtenir satisfaction du Bey. Il se montre intraitable et vis-à-vis de n'importe quelle affaire inébranlable.

⁴⁴Mustapha Arnaout, envoyé du bey de Tunis à Paris pour complimenter le Premier Consul nommé à vie, est arrivé à Paris le 18 novembre 1803 et parti le 30 avril 1804.

⁴⁵Archives nationales (France), Fonds Devoize, 327ap/6. F^o. 14.447-448.

⁴⁶Horatio Nelson, (1758-1805) est un amiral britannique. Cf. Roger Knight, *L'Amiral Nelson*, Lille, Edit. Presses Universitaires du Septentrion, 2015.

Dans ce contexte de marasme diplomatique les nouvelles provenant des "gazettes étrangères"⁴⁷ alarma d'avantage le Bey. Des bruits atterrants courent au sujet du départ hâtif de l'ambassadeur de France à Istanbul le général Guillaume Brune⁴⁸, et de l'éventualité d'une nouvelle rupture avec les Ottomans. La pire crainte de Devoize était "le retour à la case départ", et que les hostilités reprissent. Il appréhendait une déclaration de guerre de la part de Tunis et qu'elle aurait pu être à son avantage. De son point de vu, la solution idéale ee serait une lettre "énergique" de Napoléon, pour rappeler le Bey à l'ordre. En effet, les éventualités et les suppositions sont nourries par les faits, Hamouda mît ses commerçants fortunés à l'abri. En 1805, le Bey, "*a donné ordre à deux Juifs qui ont des fonds considérables à Marseille de les retirer, et au premier, qui est un personnage très important à Tunis, de rappeler son fils qui se trouve en France...*"⁴⁹ Hamouda était doté d'une intuition politique rare. Effectivement, Devoize avait plus d'un tour dans son sac, ses intrigues prolifèrent dans le cabinet de Talleyrand prévoyant la "rupture avec la Porte". Pour lui, il serait judicieux d'embastiller les Tunisiens en France et de confisquer leurs biens.

En toute discrétion, Talleyrand chercha à blanchir l'image de la diplomatie française à Tunis. Est-ce bien logique que cette polémique prenne tant d'écho, il engageait Devoize pour couvrir le rappel de son supérieur d'Istanbul. Sujet délicat, la raison du rappel de l'ambassadeur pose des problèmes aux politiciens. En effet, quitter son poste est souvent la conséquence d'une situation politique en crise, et demeure donc "délicate" à expliquer. Le ministre des Relations extérieures ordonna son consul à Tunis de dissiper toute inquiétude en ce domaine et de rappeler les fondements de l'amitié entre les deux Empires. Mais nous savons que la réalité est toute autre.

Au même moment que le Sultan était engagé dans une guerre sur le Danube une Troisième coalition (1805) était conclue entre la Suède, l'Autriche et la Russie contre la France napoléonienne. Face à la complexité des défis, la diplomatie était appelée à jouer un rôle plus important que jamais. Les instructions avaient été dépêchées à l'ambassadeur de Brune, sa mission est de persuader le Sultan à serrer ses rangs et faire obstacle à la Russie dans la région.

Les dernières années du XVIII^e siècle, les relations bilatérales entre la Porte et l'Angleterre ont connu une évolution remarquable grâce à l'élargissement des privilèges et des alliances. En même temps, on sait combien Sélim III était bienveillant envers l'Angleterre. Alors que la France perdait insensiblement de son éclat et de son autorité en Orient. Et, de fait, les sanctions turques ne se font pas attendre. Inutile de dire qu'en ce moment l'ambassadeur Brune notifia au Sultan l'avènement de Napoléon au Consulat à vie. Une notification comme tant d'autres, elle fût reçue avec une certaine froideur. Un silence abyssal règne au *Topkapı Sarayı* au sujet de cette élection. La Porte avait ignoré royalement l'événement, même pas un message pour complimenter Napoléon. Brune a brandi la menace de quitter son poste d'ambassadeur, contestant la position du Divan ottoman. Ce dernier après des excuses prononcées du bout des lèvres, laissant la voie libre devant le diplomate pour quitter Istanbul.

En conclusion, la situation dans laquelle s'est trouvé le Bey est indéniablement très grave, ne faut-il pas renoncer à une amitié solidement formée ? Oui, sans doute, il est obligé. Le contexte de guerre dicte la nécessité de dénouer les liens de l'amitié. Pour lui, il n'est pas question de rompre avec la France. Mais étant donné qu'il est contenu dans un espace géopolitiquement conflictuel, sa résistance aux exigences du sultan, n'avaient pas d'explications. Cette disposition met en lumière assez distinctement la question de la souveraineté et de la suzeraineté de Tunis. En effet, les rapports du pouvoir beylical avec le sultan sont dorénavant des rapports de « dépendance ». On remarque,

⁴⁷La Gazette d'Amsterdam, connue également sous les noms de Gazette d'Hollande. Voir, John Christian Laursen, *New essays on the political thought of the Huguenots of the Refuge*, Brill : Leiden, 1995, p.73.

⁴⁸Guillaume Marie-Anne Brune (1763-1815), est un maréchal d'Empire, nommé ambassadeur à Constantinople en 1802.

⁴⁹Archives nationales (France), Fonds Devoize, 327ap/11. F^o. 8.

« l'apparence » d'une reprise d'un pouvoir, de la reconstruction d'un ordre impérial en Méditerranée et au Maghreb. Le rétablissement des Karamanlis sur le trône à Tripoli n'est qu'une preuve de cette volonté de survie.

Il est, de toute évidence, que l'expédition d'Égypte a mis à nu la déficience de l'État ottoman. Sa débâcle à Aboukir traduisait la faiblesse de l'armée. Le coup de force de Napoléon n'est qu'une épreuve parmi d'autres, en effet, la prise d'Alger en 1830 fut la consécration de cette politique coloniale entamée avec Bonaparte.

BIBLIOGRAPHIE

- ARNOULET François, « Les Français en Tunisie pendant la Révolution française (1789-1802) », manuscrit dactylographié, 1989, fonds Bibliothèque de l'IRMC, Tunis.
- BEN HASSINE Hafedh, « Les relations franco-tunisiennes d'après le traité de 1742 », in, *Archives-Histoire*, N° 1, 2014, Publication Archives Nationales de Tunisie, 2014, p. 7-16.
- BEN TAHAR Jamel, « Les stratégies de la Régence de Tunis durant l'expédition d'Égypte », *Égypte/Monde arabe*, II^e série, n° 1, 1999.
- COSTEA, Simion, *The European Issue and the States' Interests*, Cluj-Napoca, Napoca Star, 2005;
- COSTEA, Maria; Costea, Simion (eds.), *Diplomacy and geopolitical actors in the age of complex interdependence*, Cluj-Napoca, Ed. Napoca Star, 2021;
- D'ARCIER Amaury Faivre, *Les oubliés de la liberté : négociants, consuls et missionnaires français au Levant pendant la Révolution, 1784-1798*, Bruxelles, Peter Lang, 2007.
- (De) FOURNOUX Amable, 2002. *Napoléon et Venise : 1796-1814*, Paris, Ed. De Fallois, 399 p.
- GUELLOUZ Azzedine, SMIDA Mongi, MASMOUDI Abdelkader et SAADAOUI Ahmed, 2007. *Histoire générale de la Tunisie : Les temps modernes*, t. III, Paris, Maisonneuve et Larose, 495 p.
- IBN ABIDHIAF Ahmed, 1989. *Ithâfah-zamân bi-akhbâr Mulûk Tûniswa' Ahdal-amân*, Tunis, Maison tunisienne de l'édition, t. III. 313 p.
- JERAD Mehdi, « Étienne Famin, « chargé d'affaires américain » à Tunis : entre enjeu identitaire et logique clientéliste (fin XVIII^e-début XIX^e siècle) », *Cahiers de la Méditerranée*, n° 94, 2017, p. 285-304.
- JOUTARD Philippe, PITON Didier et VEYSSIERE Laurent (dir.), *Vers un nouveau monde atlantique : Les traités de Paris, 1763-1783*, Presses universitaires de Rennes, 2018.
- KNIGHT Roger, 2015. *L'Amiral Nelson*, Lille, Edit. Presses Universitaires du Septentrion, 800 p.
- LAURSEN John Christian, 1995. *New essays on the political thought of the Huguenots of the Refuge*, Brill: Leiden, 222 p.
- MADAR Michèle, 2020. *Le destin de Selim III : Le sultan des Lumières - À partir de 12 ans*, Paris, Editions L'Harmattan, 240 p.
- MARZAGALLI Silvia, 1999. *Les Boulevards de la fraude : Le négoce maritime et le Blocus continental 1806-1813*, Paris, Presses Universitaires Septentrion, 396 p.
- PLANTET Eugène, 1893. *Correspondance des beys de Tunis et des consuls de France avec la cour, 1577-1830*, Paris, F. Alcan, t. III, 783 p.
- R. DULL Jonathan, 2009. *La Guerre de Sept Ans : Histoire navale, politique et diplomatique*, Rennes, Les Perséides, 536 p.
- ROUSSEAU Alphonse, 1864. *Annales tunisiennes : ou aperçu historique sur la régence de Tunis*, Alger, Ed. Bastide, p.571.
- TLILI SELLAOUTI Rachida, 2001. « Un modèle du fonctionnaire public : Jacques Devoize-Voiron, consul de France à Tunis », in, JESSENNE Jean-Pierre (dir.) *Du Directoire au Consulat 3. Brumaire dans l'histoire du lien politique et de l'État - Nation*, Lille, l'Institut de recherches historiques du Septentrion, p. 633.
- WINDLER Christian, 2002. *La diplomatie comme expérience de l'autre, consuls français au Maghreb (1700-1840)*, Genève, Droz, 633 p.
- YERASIMOS Stéphane, 1999. *Deux Ottomans à Paris sous le Directoire et l'Empire. Relations d'ambassades*, Paris, Sindbad-Actes Sud, 284 p.